

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

**PRISONNIERS LIBÉRÉS**

RECONNUE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

*Par décret en date du 13 juillet 1876*

---

**COMPTE RENDU DU 27<sup>e</sup> EXERCICE**

1900-1901

---

1902



18155  
F9c76

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

PRISONNIERS LIBÉRÉS

RECONNUE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par décret en date du 13 juillet 1876



COMPTE RENDU DU 27<sup>e</sup> EXERCICE

1900-1901

1902



# ŒUVRE DES PRISONNIERS LIBÉRÉS

FONDÉE EN 1874

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BORDEAUX.

S. E. M<sup>sr</sup> LE CARDINAL DONNET, Archevêque de Bordeaux.

S. G. M<sup>sr</sup> DE LA BOULLERIE, Coadjuteur.

SILLIMAN (Ch.), *Président*.

VAUCHER, Président à la Cour, } *Vice-Présidents*.

GROSSARD (O.),

BALLANDE (L.), *Trésorier*,

COUVE (H.), *Secrétaire*.

## Donateurs Fondateurs :

MM. BAOUR (Ch.).  
BAOUR et C<sup>ie</sup>.  
BRANDENBURG (Ch.).  
M<sup>me</sup> BRANDENBURG (Ch.).  
MM. BRANDENBURG (Albert).  
BALLANDE (L.).  
BALLANDE (André).  
M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> BEDOURET.  
MM. CADILHON (C.).  
CALVET (J.) et C<sup>ie</sup>.  
CORNOULS-HOULÈS (G.).  
M<sup>e</sup> CASTERA.  
CRUSE (H.).  
CRUSE (A.).  
CRUSE (Ed.).  
M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> CRUSE (H.).  
M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> CRUSE (Ed.).  
MM. ESCARRAGUEL (A.).  
FAURE (Lucien).  
FOSSE (H.).  
FOSSE (Ch.).  
GALTIÉ (J.).  
GOUZIL neveu.  
GROSSARD (O.).

MM. JOHNSTON (H.).  
JOHNSTON (Nath.).  
LALANDE (Armand).  
LUR-SALUCES (marquis DE).  
LUZE (Alfred DE).  
LE QUELLEC (A. Casimir).  
LE QUELLEC (Louis).  
MESTREZAT (Paul).  
PIGANEAU & Fils.  
RÖDEL & Fils frères.  
SAMAZEUILH & Fils.  
SCHACHER (G.).  
SILLIMAN (Ch.).  
SILLIMAN (G.).  
M<sup>lle</sup> SILLIMAN (Julie).  
M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> SCHYLER.  
SYNDICAT DE LA BOUCHERIE  
ET DE LA CHARCUTERIE.  
MM. TEYSSONNEAU (E.).  
LUZE (baron A. DE).  
TASTET & LAWTON.  
LAFARGUE (A.) & C<sup>o</sup>.  
MARC MAUREL.  
TAMPIER (L.).

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Présidents d'honneur

S. E. M<sup>sr</sup> LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

M. LE PRÉFET DE LA GIRONDE.

M. LE MAIRE DE BORDEAUX.

M. BÉRENGER, sénateur, président de la Société générale pour le Patronage des libérés.

MM. LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL.

LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR D'APPEL.

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL.

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE.

BALLANDE (André), négociant-armateur.

BERMOND (Adolphe), négociant.

CALVÉ (Jules), président de Chambre à la Cour d'appel.

CLOUET (Vicomte Louis DE), rentier.

COUTURIER (Émile), conseiller général de la Gironde.

COUVE (Henri).

CRUSE (Hermann), négociant.

ESCARRAGUEL (Arthur).

FOSSE (Ch.), négociant.

FRANÇOIS, avocat à la Cour d'appel.

LACARRIÈRE, vice-président du Conseil de préfecture.

LALANDE (Armand) fils, négociant.

LANOIRE, conseiller général de la Gironde.

LANUSSE, administrateur des Hospices.

LAWTON (Ed.).

LÉON (Anselme), conseiller à la Cour d'appel.

LÉON (Louis-Adrien), ancien juge au Tribunal de commerce.

LESCA, ancien conseiller général de la Gironde.

LUNG (Gustave), négociant.

LUZE (Charles A. DE), négociant.

PETIT, vicaire général de l'Archevêché.

MARCILLAUD DE BUSSAC, président de Chambre à la Cour d'appel.

MATHIEU, pasteur.

MESTREZAT (P.), négociant.

MOLINIÉ (Francisque-G.).

RÖDEL (Henri), substitut du Procureur de la République.

TEYSSONNEAU (Émile), négociant.

VITRY, directeur de la 26<sup>e</sup> circonscription pénitentiaire.



### Membres honoraires

MM. L. LE GOUËST, ancien directeur de la Maison centrale de Loos-lès-Lille.  
L. TRARIEUX, sénateur de la Gironde.  
le Dr DEMONS, professeur à la Faculté de médecine.

### Comité exécutif de la Société

MM. J. CALVÉ, *Président.*

H. COUVE,

MARCILAUD DE BUSSAC, } *Vice-Présidents.*

A. BALLANDE, *Trésorier.*

Henri RÖDEL, *Secrétaire général.*

G. LUNG, *Secrétaire adjoint.*

Hermann CRUSE,

Ch. FOSSE,

F.-G. MOLINIÉ,

VITRY,

Charles A. DE LUZE,

Vicomte L. DE CLOUET.

} *Assesseurs.*

MM. A. CARON, officier en retraite, *directeur du Refuge.*

Ch.-A. BARDON, *surveillant comptable.*

Dr PRINGUEY (*service médical*).

## SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

# PRISONNIERS LIBÉRÉS

### PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Du lundi 2 décembre 1901

L'Assemblée générale de la Société de patronage des prisonniers libérés de Bordeaux a été tenue au Refuge, 97, rue Malbec, le lundi 2 décembre 1901, à deux heures et demie, sous la présidence de M. J. Calvé, président de l'Œuvre, assisté de MM. Henri Couve, vice-président; Ballande, trésorier; Rödel, secrétaire général; F.-G. Molinié, Vitry, directeur de la 26<sup>e</sup> circonscription pénitentiaire, et Fosse, assesseurs.

S. E. M<sup>r</sup> le cardinal Lecot, MM. les Généraux commandant le 18<sup>e</sup> corps d'armée, la 35<sup>e</sup> division et la 70<sup>e</sup> brigade, M. le Procureur général près la Cour d'Appel, M. le Président du Tribunal civil, M. le Procureur de la République, M. le Maire de Bordeaux, M. le Grand-Rabbin, M. le colonel de gendarmerie Weck, et diverses autres autorités, ainsi que plusieurs invités et membres du Conseil d'administration s'étaient fait excuser.

M. Calvé, président, prononce une allocution, au cours de laquelle il montre l'utilité du patronage des libérés et fait appel au concours de tous pour permettre à l'Œuvre de faire le plus de bien possible.

Puis, M. Rödel, secrétaire général, donne lecture de son rapport



annuel. Il rend compte du fonctionnement de la Société pendant son dernier exercice, allant du 1<sup>er</sup> novembre 1900 au 31 octobre 1901, cite un certain nombre de cas dans lesquels l'OEuvre a obtenu des résultats particulièrement intéressants, etc.

M. Ballande, trésorier, expose les mouvements de la caisse pendant le 27<sup>e</sup> exercice et fait connaître la situation financière de la Société.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à trois heures et demie.

*Le Secrétaire général,*

Henri RÖDEL.

## Allocution de M. Calvé, président.

MESSIEURS,

Lorsque, il y a un an, votre bienveillance m'appelait à l'honneur de succéder à M. Oscar Grossard dans la présidence de cette OEuvre, nous prenions ensemble l'engagement de continuer les traditions qu'il nous léguait après les avoir lui-même autrefois recueillies au décès de Charles Silliman : nous estimions à bon droit que notre plus précieux hommage envers sa mémoire devait consister dans notre inaltérable fidélité aux exemples qu'il nous laissait et en dehors desquels nous aurions vainement cherché les règles de la protection la plus utile à nos patronnés. J'ose affirmer que nous avons tenu notre engagement et que notre patronage, en s'exerçant sous les divers modes qu'il emploie, a continué à produire ses heureux résultats : mon affirmation ne vous paraîtra pas téméraire, lorsque le rapport de notre dévoué secrétaire général vous aura fait connaître le bien qu'il nous a été donné de réaliser au cours de notre dernier exercice annuel. De cet exposé, vous déduirez vous-mêmes cette conclusion que l'action bienfaisante de notre œuvre se produit sans défaillance qui arrête ou ralentisse son cours et que l'utilité de notre patronage continue à s'affirmer clairement.

Vous avez, Messieurs, toujours eu pleine confiance dans les avantages moraux et sociaux de la protection qui est exercée par notre Société depuis une longue période de temps et vous avez suivi avec intérêt les imitations multiples et fécondes provoquées par son exemple : vous ne pouvez, par suite, demeurer indifférents à l'extension que le patronage des libérés acquiert par la création de sociétés nouvelles, dont quelques-unes adoptent le modèle de nos statuts. Cette extension se rattache d'ailleurs par un lien nécessaire aux modifications que subit notre législation



pénale et qui s'inspirent des sentiments de pitié et de pardon dus à une faute occasionnelle et sans gravité sérieuse : l'amendement du condamné qui a ainsi bénéficié de l'indulgence de la loi et du juge, sa préservation contre le danger d'une récidive, sont souvent subordonnés à un appui matériel et moral dont il est privé : l'intervention d'une Société de patronage peut avoir pour lui le plus heureux effet, et, tout en le mettant à l'abri d'une rechûte coupable, lui préparer le bienfait d'une réhabilitation que la loi elle-même s'efforce de lui rendre plus accessible.

Notre concours bienveillant est acquis à tous ceux qui, après une comparution devant la justice répressive, ont besoin d'être, sous quelque forme, aidés et soutenus dans leur relèvement. Nous mettons à leur service nos efforts secondés par les généreux appuis qui nous sont accordés et qui méritent à un si haut degré notre reconnaissance et celle de nos patronnés. Les remerciements que ceux-ci nous adressent nous touchent profondément dans leur expression naïve et sincère, mais nous ne saurions, sans injustice, les retenir en totalité pour notre Comité d'administration et M. le Directeur du Refuge. Nous devons, comme pour le mérite du bien que nous parvenons à accomplir, les partager avec tous ceux qui, dans quelque mesure, soutiennent et encouragent notre OEuvre et collaborent à sa bienfaisance.

Souhaitons, Messieurs, que le nombre de ces bienfaiteurs atteste, par son augmentation progressive, la valeur morale de la tâche à laquelle s'est vouée notre Société et l'importance des résultats qu'elle obtient. Le concours généreux de tous les cœurs ouverts à la pitié et à une charité sagement pratiquée nous est, d'ailleurs, nécessaire pour assurer le fonctionnement matériel de notre patronage : quelles que soient les difficultés auxquelles se heurtent nos sollicitations, il est de notre devoir de ne rien négliger pour accroître le nombre de nos souscripteurs et nous créer les ressources sans lesquelles notre assistance cesserait de s'exercer dans sa plus large mesure!

## Rapport de M. Rödel, secrétaire général.

MESSIEURS,

Au cours de son 27<sup>e</sup> exercice, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> novembre 1900 au 31 octobre 1901, la Société de patronage des prisonniers libérés de Bordeaux a reçu à son Refuge 484 pensionnaires. Cinq s'y trouvaient encore à la clôture de l'exercice précédent. C'est donc un total de 489 individus qui ont bénéficié de l'hospitalité de notre Refuge pendant l'année écoulée.

Nombre  
d'admissions  
au Refuge

Ce chiffre est supérieur de 64 unités à celui de l'an dernier : 425, et de 46 à celui de notre 25<sup>e</sup> exercice : 443. Le mouvement de diminution que je signalais dans mes deux derniers rapports paraît donc arrêté. Il en est de même, d'ailleurs, cette année à l'Asile de nuit. Les chiffres de 1901 y sont jusqu'ici très supérieurs à ceux de 1900. J'avais l'occasion de le faire ressortir, il y a quelques jours, à l'Assemblée générale de l'OEuvre bordelaise d'hospitalité de nuit. Nous sommes habitués, vous le savez, à constater dans les deux OEuvres des mouvements parallèles d'augmentation ou de diminution.

Pendant notre dernier exercice, nous avons assisté, en dehors des pensionnaires reçus au Refuge, 56 individus ou familles isolées, soit 9 de plus qu'en 1900. Ce mode d'assistance se développe chaque année davantage; nous devons nous en réjouir, car il présente un très grand intérêt et permet de faire, en nombre de cas, vraiment beaucoup de bien.

Secours  
hors du Refuge.

Si nous additionnons les deux chiffres que je viens de vous indiquer successivement, nous constatons que notre OEuvre a secouru pendant son 27<sup>e</sup> exercice un total de 545 personnes, soit 73 de plus qu'au cours de l'année précédente.

\*\*



Provenance. Sur les 489 pensionnaires qui ont passé par le Refuge cette année :

27° EXERCICE	26° EXERCICE	25° EXERCICE
199 sortaient du Fort du Hâ ou du Dépôt de mendicité . . .	contre 123	213
85 sortaient d'autres établissements pénitentiaires du dehors (maisons centrales, maisons d'arrêt, établissements correctionnels, etc.) . . . . .	— 50	27
80 venaient du Petit Parquet . . . . .	— 81	77
102 venaient sur la recommandation de Membres du Comité. . . . .	— 135	108
23 étaient envoyés par les autorités locales ou des établissements divers de Bordeaux et du dehors. . . . .	— 30	18
0 sortaient de patronages du dehors. . . . .	— 6	0
<u>489</u>	<u>425</u>	<u>443</u>

Deux surtout de ces chiffres diffèrent de ceux de l'an passé, ils sont l'un et l'autre en augmentation. C'est d'abord celui des pensionnaires sortant du Fort du Hâ (199 contre 123), c'est ensuite celui des pensionnaires provenant d'établissements pénitentiaires du dehors (85 contre 50).

Notons, au contraire, que nous avons presque identiquement le même nombre d'hôtes envoyés directement au Refuge par le Petit Parquet (80 contre 81).

Parmi les infortunes qui nous ont été signalées par d'autres OEuvres, il en est une sur laquelle notre attention a été appelée par le Patronage familial de Paris, création fort intéressante, de date récente, due à l'initiative de M. Albanel, juge d'instruction au Tribunal de la Seine, qui en est le président. Il s'agissait de secourir une famille bordelaise dont le chef subit actuellement à Paris une peine d'emprisonnement. Nous nous sommes empressés de faire pour la femme et les enfants du condamné ce qui était en notre pouvoir, heureux, comme toujours, de répondre à l'appel d'une OEuvre sœur. Les relations que nous entretenons avec un grand nombre de Sociétés de patronage de Paris et des départements nous permettent d'ailleurs souvent de combiner notre action avec la leur au mieux des intérêts charitables qui nous sont communs.

Nos visites au Fort du Hâ, qui jouent un si grand rôle dans le fonctionnement de notre patronage, ont toujours lieu avec la même régularité. Elles continuent à produire les mêmes bons effets,

grâce au concours dévoué de notre collègue, M. Vitry, directeur de la 26° circonscription pénitentiaire, et du personnel placé sous ses ordres.

Vingt-six de nos patronnés de l'exercice écoulé étaient sans antécédents judiciaires. La proportion est plus forte que l'an dernier : 14 sur 425, mais moindre qu'en 1899 : 33 sur 443.

Cette année, 106 de nos hôtes avaient des antécédents inconnus ou douteux contre 126 en 1900 et 109 en 1899.

Nos 357 patronnés qui, d'une façon certaine, avaient été précédemment condamnés s'étaient rendus coupables des crimes et délits suivants :

27° EXERCICE	26° EXERCICE	25° EXERCICE
180 Vagabondage et mendicité . . . . .	contre 168	157
85 Vol . . . . .	— 61	99
49 Faux, escroquerie, abus de confiance, grivèlerie . . . . .	— 25	28
4 Ivresse . . . . .	— 3	7
34 Coups, bris de clôtures, rébellion, outrages, menaces . . . . .	— 20	4
1 Attentats ou outrages publics à la pudeur . . . . .	— 3	4
4 Désertion, insoumission, délits militaires . . . . .	— 5	2
<u>357</u>	<u>285</u>	<u>301</u>

Ces chiffres sont presque tous en augmentation sur ceux de 1900, ce qui est très naturel, puisque l'ensemble de l'effectif a augmenté. Il est à remarquer que l'élévation porte surtout sur le vol, les faux et escroqueries, et les coups, rébellion, outrages, etc. Du reste, pas d'observations spéciales à formuler à ce sujet, me semble-t-il.

Sur nos 489 pensionnaires, 22 étaient étrangers, ce qui représente une proportion de 1/22. Les 22 étrangers comprenaient 10 Suisses, 6 Allemands, 3 Espagnols, 2 Italiens et 1 Russe.

Au point de vue de l'âge, nos pensionnaires se classent comme suit :

27° EXERCICE	26° EXERCICE	25° EXERCICE
117 avaient moins de 20 ans . . . . .	contre 103	152
142 avaient de 20 à 30 ans . . . . .	— 130	118
121 avaient de 30 à 40 ans . . . . .	— 90	79
109 avaient plus de 40 ans . . . . .	— 102	94
<u>489</u>	<u>425</u>	<u>443</u>



L'augmentation a surtout porté cette année sur nos hôtes de 30 à 40 ans. Pour les autres catégories, il y a, certainement, aussi majoration, mais sans que ce soit bien considérable.

Professions (1). Parmi nos 489 patronnés, qui exerçaient les professions les plus diverses, nous trouvons 1 chanteur ambulant, 1 artiste, 3 clercs d'huissier, notaire ou avoué, 4 infirmiers, 5 voyageurs ou représentants de commerce, 7 instituteurs, 33 employés ou comptables, etc.

15 de nos pensionnaires ont déclaré être sans profession. C'est à peu de chose près le même chiffre que l'an dernier. Mais combien, parmi ceux qui ont répondu à la question classique par l'indication d'un métier ou d'un emploi, ont cessé en réalité depuis longtemps de s'adonner à l'exercice d'un travail régulier et devraient être compris dans la catégorie des sans-profession!

Degré d'instruction. Au point de vue du degré d'instruction de nos pensionnaires :

	27 <sup>e</sup> EXERCICE	26 <sup>e</sup> EXERCICE	25 <sup>e</sup> EXERCICE
5 avaient une instruction que nous qualifions de supérieure (c'est-à-dire attestée par des brevets). . . . .	contre	40	3
428 savaient lire et écrire. . . . .	—	373	410
15 savaient lire seulement. . . . .	—	8	7
41 étaient complètement illettrés . . . . .	—	34	23
<u>489</u>		<u>425</u>	<u>443</u>

Les chiffres de chacune de ces colonnes ont augmenté cette année avec le chiffre total de la population du Refuge. Seuls les plus instruits ont été moins nombreux, 5 au lieu de 10.

Placements, rapatriements, engagements, etc. Sur nos 489 hôtes :

	27 <sup>e</sup> EXERCICE	26 <sup>e</sup> EXERCICE	25 <sup>e</sup> EXERCICE
125 ont été placés ou établis . . . . .	contre	91	74
48 ont été rapatriés . . . . .	—	45	79
6 ont été embarqués . . . . .	—	4	7
6 se sont engagés . . . . .	—	7	15
5 ont été réconciliés avec leurs familles . . . . .	—	8	11
7 ont été placés dans des hôpitaux ou autres établissements . . . . .	—	6	12
241 sont partis volontairement disant avoir du travail assuré. . . . .	—	228	206
38 sont partis sans donner avis de leur départ . . . . .	—	29	22
10 ont été renvoyés . . . . .	—	2	12
<u>486</u>		<u>420</u>	<u>438</u>
3 restaient au Refuge à la fin de l'exercice . . . . .	—	5	5
<u>489</u>		<u>425</u>	<u>443</u>

(1) Voir la liste par profession, p. 25.

Certains des chiffres que je viens de vous donner doivent retenir un instant notre attention, le premier notamment, celui des pensionnaires placés ou établis. Contrairement à ce que je disais l'autre jour à l'Asile de nuit, ici, j'ai le plaisir de constater que nous avons réussi pour le placement ou l'établissement de nos patronnés mieux que les années précédentes. Voilà qui n'est pas banal assurément, et qui est de nature à nous causer une satisfaction véritable. Les placements sont, en effet, si difficiles! Et ils sont en même temps si désirables! Arriver à placer un de nos hommes, c'est incontestablement lui donner l'assistance la plus féconde en résultats utiles, car, dans ce placement, s'il trouve d'abord de quoi assurer sa subsistance, il trouve surtout le meilleur moyen de se préserver d'une rechute. Aussi est-ce vers ce but capital que tendent tous nos efforts.

Le chiffre des rapatriements est à peu de chose près le même que l'an dernier. J'ai ici quelque chose de particulier à vous signaler. Notre excellent délégué auprès du Bureau central, M. Passez, qui s'acquitte toujours si bien de sa mission, nous a fait connaître, il y a quelque temps, que la Société de patronage de Bourges avait obtenu des Compagnies de chemins de fer d'Orléans et de Paris à Lyon et la Méditerranée un *modus vivendi* parfait. Maintenant, la Société n'a plus besoin de s'adresser à la Direction de ces Compagnies pour chaque rapatriement qu'elle veut opérer. Des carnets de bons à souches, donnant droit à la demi-place habituelle, sont établis à l'avance, sont timbrés par la Compagnie intéressée et sont remis à l'OEuvre qui les utilise au fur et à mesure de ses besoins. Un règlement intervient tous les mois entre la Société et les Compagnies. Ce système offre divers avantages : il supprime une correspondance et des démarches sans utilité. Il permet d'aller vite, de réaliser une économie sur la durée des séjours, et, quand un rapatriement s'impose, de l'opérer sur l'heure, sans avoir besoin d'attendre une réponse qui, toute prompte qu'elle soit, peut arriver avec un retard fâcheux, étant donné le service qu'il s'agit de rendre au patronné.

Nous nous sommes immédiatement adressés aux deux Compagnies d'Orléans et du Midi, qui nous accordent ici la faveur des billets à demi-tarif pour nos libérés.



La première nous a donné pleine satisfaction; tout est actuellement organisé. Le Midi, au contraire, a soulevé certaines objections, mais nous espérons bien l'amener à nous traiter comme la Compagnie d'Orléans. Nous ne négligerons aucun effort pour arriver à ce résultat.

N'est-ce point parmi les rapatriements, ou tout au moins à leur suite, que je dois mentionner deux interventions de notre Société dans des conditions particulières vraiment dignes d'être rappelées?

Il y a quelques mois, un jeune Espagnol de 20 ans, fils d'un marchand de chevaux de Madrid, était condamné par le Tribunal correctionnel de Bordeaux à une assez forte peine d'emprisonnement pour abus de confiance. Un arrêté d'expulsion était ensuite pris contre lui. Notre attention se porta bien vite sur ce détenu. Nous entrâmes en correspondance avec son père qui voyait avec crainte arriver le moment où son fils, expulsé de France, serait conduit à la frontière espagnole. Il menaçait de lui fermer sa porte, ayant eu à se plaindre de lui et ne voulant plus avoir par lui à l'avenir les mêmes ennuis que dans le passé. Grâce à notre intervention, il consentit cependant à faire un gros sacrifice pour permettre l'envoi de son fils au Mexique, où il était permis de penser qu'il pourrait se tirer d'affaire. Il nous ouvrait à cet effet un crédit de 600 francs. Grâce au concours de notre collègue, M. le directeur Vitry qui a rendu possible et efficace l'action de notre Société, nous avons obtenu du gouvernement le retrait de l'arrêté d'expulsion. Le jeune S... nous fut remis. Nous l'avons habillé et équipé de pied en cap; nous avons retenu ici-même son passage sur un paquebot de la Compagnie Transatlantique. Nous l'avons envoyé à Nantes d'abord, à Saint-Nazaire ensuite. Là, l'honorable et dévoué secrétaire général de la Société de patronage de Nantes, M. Perron, prévenu par nous, l'attendait. Tout s'est très bien passé, S... a été embarqué et est parti pour le Nouveau-Monde, non sans ressources, car le commandant du paquebot emportait une certaine somme avec mandat de ne la remettre à son passager qu'au moment de l'arrivée. Nous ne savons pas si notre patronné a pu se tirer d'affaire là-bas, car il ne nous a pas encore donné de ses nouvelles, mais il nous est permis de dire que, s'il y parvient, c'est à nous qu'il le devra. Nous avons fait pour

lui tout ce qui était en notre pouvoir. Espérons que le résultat aura répondu à nos efforts. Nous devons remercier en cette circonstance tous ceux qui nous ont prêté leur utile concours, M. le directeur Vitry, d'abord, notre collègue de Nantes, M. Perron, et le personnel de la Compagnie Transatlantique.

Nous avons eu, il y a quelques mois, à nous occuper d'un autre cas analogue. Un autre détenu, un Français celui-là, le nommé B..., âgé de 35 ans, fils d'un riche maître boucher d'un département de la région, condamné plusieurs fois déjà, a été expédié par nos soins à Buenos-Ayres, où habite une de ses sœurs. Le père nous avait envoyé une somme de 300 francs pour payer le voyage de son fils et faire face à ses besoins.

Vous voyez, Messieurs, que nous avons souvent affaire aux Compagnies de navigation. Je dois dire que nous trouvons toujours le meilleur accueil auprès de leurs représentants. Il en est une notamment qui, elle, n'envoie pas ses navires au delà des Océans, qui se contente de longer nos côtes, mais à laquelle, par cela même, nous avons plus souvent recours. C'est la Compagnie de navigation de Nantes à Bordeaux. Chaque année je vous parle d'elle, aujourd'hui encore je dois rappeler le concours qu'elle ne manque jamais de nous donner.

Rien de particulier à vous dire des engagements militaires dont le chiffre a été à peu près le même cette année que l'an passé. Je ne les mentionne que pour avoir l'occasion d'adresser une fois de plus nos remerciements à M. le colonel Bertrand et à M. le capitaine adjoint Besse pour l'obligeance qu'ils continuent à nous témoigner.

Nos pensionnaires ont une masse individuelle qui leur est remise à leur sortie du Refuge sous déduction des retenues réglementaires. Cette année, il y en a encore eu 12, comme l'an dernier, comme il y a 2 ans (c'est vraiment un chiffre fatidique), qui ont, tous frais payés, touché une certaine somme à leur départ.

2 ont touché moins de . . . . .	10 fr.
6 ont touché de . . . . .	10 à 20 fr.
2 ont touché de . . . . .	20 à 50 fr.
1 a touché de . . . . .	50 à 100 fr.
1 a touché plus de . . . . .	100 fr.

Le trava  
au Refug



Sur ces 12 hommes, 7 ont quitté volontairement le Refuge, 5 ont été placés.

J'en ai fini avec le séjour de nos patronnés chez nous. Les voilà partis. Chacun est allé de son côté! Il en est que nous perdons de vue pour toujours. Il y en a d'autres, au contraire, dont nous suivons la trace, qui reviennent vers nous, qui nous donnent de leurs nouvelles. A ce point de vue, j'ai encore trois chapitres à écrire, celui des récidives, celui des réhabilitations, celui de la correspondance.

**Les récidives.** Le chiffre des récidives constaté à la charge de nos anciens patronnés, grâce aux indications que nous fournit le Fort du Hâ, s'est élevé, cette année, à 16 % (exactement 16,6 %). C'est un peu plus que l'année dernière : 14 % et qu'il y a 2 ans : 15 %. Mais c'est bien moins qu'il y a trois ans : 20 %.

**Les réhabilitations.** Rien de particulier à vous dire des réhabilitations de nos anciens hôtes, dont nous continuons toujours à nous occuper de notre mieux, si ce n'est qu'elles sont de moins en moins nombreuses, grâce à l'application régulière de la loi du 5 août 1899 sur le casier judiciaire et la réhabilitation de droit. Cette année, un de nos patronnés a obtenu sa réhabilitation; nous avons encore actuellement trois demandes à l'instruction.

**Correspondance des anciens pensionnaires.** Ouvrons maintenant nos archives. Elles sont fort riches, et, pour ne pas abuser de vos instants, il va me falloir procéder à une sélection.

Ce sont d'abord des lettres de remerciements.

La première émane d'un de nos patronnés qui est retourné dans sa famille, aux environs de Bordeaux.

X..., le 24 mai 1901.

MONSIEUR,

Je m'empresse de vous écrire deux mots de lettre pour vous dire que je suis mieux de mes rhumatismes; c'est pour cela que j'ai voulu vous écrire car je vois que vous aviez été reconnaissant pour moi.

Vous êtes venu le jour de ma sortie me chercher à la prison. Je suis content de vous ainsi que de votre aimable surveillant car vous avez

fait tout ce que vous avez pu pour moi, mes parents vous en remercient beaucoup ainsi que moi.

Je vous dirais que nous ne sommes pas riches mais nous sommes honnêtes envers tout le monde. Mais on sera reconnaissant envers vous. Quand ma mère viendra à Bordeaux elle vous portera quelque chose et moi je vous promets de ne plus revenir en prison. Je tâcherais de rester sage toute ma vie, car plus tard je veux me faire sortir mes trois condamnations.

Quand nous viendrons à Bordeaux, on viendra vous voir et on vous portera quelque chose.

Je ne vois plus rien à vous mettre sur la lettre. On vous souhaite le bonjour à vous ainsi qu'à votre aimable famille et à votre bienfaiteur surveillant.

Si vous voulez m'écrire, voici mon adresse.

Seconde lettre, dont l'auteur, repoussé par sa famille, s'est engagé. Il fait partie de notre armée d'Afrique.

X... (Algérie), le 22 octobre 1901.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Je fus hospitalisé dans votre établissement au mois de février ou mars dernier, après avoir subi une condamnation à deux jours de prison pour mendicité. Le fait fut connu de mon père qui voulait me faire rentrer aux Chemins de fer du midi, et alors, mon casier judiciaire entaché mon père ne voulut plus s'occuper de moi et je pris la résolution de contracter un engagement dans la légion étrangère : ce que je fis au mois de juillet dernier.

Je passai alors chez vous pour vous remercier de l'hospitalité que vous m'aviez accordée.

Vous étiez alors en villégiature avec votre dame, et je laissai à votre secrétaire le soin de vous dire bonjour de ma part.

Néanmoins, ce que je n'ai pu vous dire verbalement, je tiens à vous le faire savoir par la présente : Merci du séjour que je fis chez vous et du billet de chemin de fer que vous me fîtes délivrer pour aller chez moi : peine inutile, mon père qui ne connaît que le devoir et l'honneur de son nom, ne voulut rien faire pour moi.

C'est alors que j'ai pris cette détermination. D'un côté je ne m'en plains pas et de l'autre si.

Premièrement, je suis résolu, coûte que coûte, à terminer mes quinze années de service à seule fin d'avoir un jour le pain assuré de manière à ne plus être exposé, par suite du manque de travail, à tendre la main.

De l'autre, la nourriture laisse beaucoup à désirer et je n'ai personne pour m'encourager et m'aider à persévérer en attendant les galons de caporal qui rendent la vie bien plus douce à tous les points de vue.

Malgré cela, je ne perds pas courage et j'ai l'espoir de vous serrer la main un jour avec les galons de sous-officier.



Dans l'attente et dans l'éloignement où je me trouve, je serais fort heureux si Monsieur le Directeur voulait bien m'honorer d'une réponse et m'aider par ses conseils à prendre confiance en l'avenir.

Avec cet espoir, recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma plus grande considération et de mon entier dévouement.

P. S. — Nous nous attendons journellement à partir dans le sud oranais (frontière du Maroc).

Troisième lettre, dont la lecture peut être proposée à tous nos pensionnaires.

X..., le 10 décembre 1900.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

C'est avec empressement que je me permets de vous écrire ces quelques mots, quoique j'y ai mis un peu de retard, mais vous m'excuserez, Monsieur le Directeur, car maintenant je suis bien au courant et cela fait bien mon affaire. C'est du fond de mon cœur, Monsieur, que je vous remercie des bontés dont vous avez eu en ma personne, le papier n'est pas assez grand pour contenir mes remerciements et mes respectueuses sympathies que je vous dois. Bien des compliments au surveillant qui vous seconde dans cette œuvre si humanitaire pour nous jeunes gens qui ont encore un peu d'espoir avant de se laisser tomber dans la mauvaise voie.

Vous pourrez faire part de ma lettre aux jeunes gens qui sont hospitalisés chez vous.

Je termine ma lettre en vous priant de donner le bonjour au surveillant et au cuisinier. J'espère que vous vous portez bien et que Dieu vous conserve.

Recevez, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations.

Arrivons maintenant aux lettres de vœux à l'occasion du 1<sup>er</sup> janvier. Elles sont comme toujours nombreuses.

Je ne vous en lirai que deux. Voici la première :

B..., le 29 décembre 1900.

MON CHER MONSIEUR CARON,

Voilà le nouveau siècle qui va commencer, c'est pourquoi je ne voudrais pas le laisser commencer avant de vous offrir mes vœux et souhaits ainsi qu'à votre aimable dame et en ayant espoir que Dieu vous conserve une heureuse et longue vie.

Si je ne vous ai pas écrit plus tôt au sujet de ma réhabilitation c'est parce que la réponse que j'avais reçue n'était pas favorable.

Voici la réponse de M. le Procureur de la République de la Cour d'assises de X... : Vous ne vous étiez pas trompé en me disant que ma peine était correctionnalisée, cela est bien vrai, mais le temps passé en conditionnelle ne compte pas, ça compte qu'à partir de ma

libération définitive. Donc par conséquent, je ne serai réhabilité que le 4 juillet 1902, c'est-à-dire trois ans après ma libération définitive au lieu de un an. Donc, dans dix-huit mois, je serais réhabilitable.

Je vous ferais savoir aussi, Monsieur Caron, que nous avons eu une petite fille, blonde, très gentille, le vrai portrait de sa mère, elle pousse à merveille, mais seulement un peu pleureuse; elle veut déjà parler. Enfin, en somme, nous sommes très heureux de l'avoir. C'est le bijou de la maison.

Je ne vous en dirais pas plus long pour le moment.

Ma femme se joint à moi afin de vous envoyer ses amitiés et ses souhaits ainsi qu'à votre dame.

Je vous ferais savoir, Monsieur Caron, que j'ai changé de domicile que je n'habite plus dans la rue....., que j'ai échangé mon commerce, j'en ai pris un autre plus conséquent. J'habite place.....

Je ne sais pas si je réussirai dans celui-ci mieux que dans l'autre. Je me retirais très bien, mais celui-ci est bien plus cher. Enfin, je ne fais que commencer, la fin nous apprendra le reste. Il faut espérer qu'en travaillant l'on arrivera.

Je termine, Monsieur Caron, en vous souhaitant bonheur et bonne santé surtout, c'est la principale des choses.

Votre très dévoué serviteur,

Pour finir, je veux vous donner lecture de la lettre collective adressée à notre directeur par les pensionnaires présents au Refuge le 1<sup>er</sup> janvier 1901. Le rédacteur de cette épître, se défiant sans doute de ses moyens personnels, s'est plus d'une fois inspiré de la lettre écrite par son prédécesseur du 1<sup>er</sup> janvier 1901, qu'il a dû trouver dans quelque brochure de l'an passé, traînant dans un coin.

Bordeaux, le 1<sup>er</sup> janvier 1901.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Nous sommes heureux, à l'occasion du jour de l'an, de remercier de tout notre cœur et de témoigner toute notre reconnaissance à l'homme honnête et bon qui a bien voulu nous recevoir et nous donner l'hospitalité au refuge.

Il y en a parmi nous qui ont des fautes à se reprocher, vous avez bien voulu, Monsieur le Directeur, fermer les yeux là-dessus et vous nous avez secouru au lieu de nous réprimander.

Tous les jours vous accomplissez une bonne œuvre ou un bienfait nouveau en arrachant à la misère de pauvres malheureux sans asile et sans pain, et votre main si bonne et jamais lasse, prodigue à tout venant une nourriture abondante, des vêtements, des secours, etc.

Notre situation pécuniaire ne nous permet pas malheureusement de pouvoir offrir au bienfaiteur à nous tous, un gage qui aurait prouvé notre reconnaissance qui est vive et bien profonde.



Au nom de tous ceux qui ont séjourné dans l'établissement, au nom de nous tous, actuellement hospitalisés au refuge, nous vous présentons nos remerciements de cœur pour toutes les bontés que vous avez eu pour nous tous, Monsieur le Directeur, et nous garderons toute notre vie un pieux souvenir de votre si noble cœur.

Tous unis dans un même sentiment respectueux et reconnaissant, nous venons tous, Monsieur le Directeur, vous présenter nos sincères souhaits et vœux de bonne année.

Plaise à Dieu de conserver en bonne santé l'homme de bien qui nous a secourus.

Plaise à Dieu d'accorder longue vie à notre bienfaiteur, et que rien de fâcheux ne vienne interrompre sa marche dans le bien et parsemée de bienfaits.

Tels sont les souhaits et vœux que nous faisons tous de cœur et que nous vous présentons, Monsieur le Directeur, le 1<sup>er</sup> janvier 1901.

La Presse.

Chaque année vous m'entendez adresser à la Presse de notre ville nos remerciements les plus vifs et les plus sincères pour le concours empressé qu'elle nous donne. Je ne manquerai pas aujourd'hui de remplir ce si agréable devoir. Je remercie chaleureusement la Presse au nom de l'Œuvre et lui demande de nous continuer dans l'avenir le même concours que par le passé. Nous en avons toujours besoin. Nous savons, du reste, que sa sympathie sans réserves nous est assurée, car sur le terrain de la charité tous les dissentiments s'apaisent et l'union se fait complète pour le plus grand bien de ceux qui souffrent.

M. le Procureur  
Général Lénard.

Puisque je parle de sympathies témoignées à notre Œuvre, je dois rappeler ici les belles paroles prononcées dans son discours d'installation par le nouveau chef du Parquet général de notre ressort. M. le Procureur Général Lénard, prenant, il y a quelques jours, possession de son siège, traçait le programme de son administration. En terminant, il s'exprimait ainsi :

« La justice est par-dessus tout fraternelle. Elle nous enseigne » l'altruisme. C'est elle qui, dans ce but de relèvement et de réhabilitation, organise et multiplie ces Sociétés de patronage grâce » auxquelles nous ne condamnons plus le malfaiteur sans entre- » voir la possibilité de son retour au bien.

» Travailler au triomphe de la justice par le respect de la liberté.

» le maintien de l'égalité, la réalisation de la charité, tel est, » Messieurs, votre idéal et le mien. »

Nous devons nous réjouir d'entendre de telles paroles tomber d'une bouche aussi autorisée. Elles sont pour nous la preuve des sentiments que professe pour notre Œuvre le successeur du regretté M. Lefranc, dont la sympathie nous était dès longtemps acquise et qui nous en donna des témoignages multiples, notamment à l'occasion de notre congrès national de 1896.

Nous sommes heureux de voir ce haut magistrat approuver nos efforts. Nous le remercions et nous lui demandons de vouloir bien nous réserver à l'occasion son plus bienveillant appui, afin de nous aider à mieux remplir encore notre mission charitable et sociale.

Notre trésorier, M. Ballande, va vous exposer tout à l'heure la situation financière de la Société. Je ne veux pas empiéter sur ses attributions. Je me bornerai donc à vous dire que le Ministère de l'Intérieur, le Conseil général de la Gironde et le Conseil municipal de Bordeaux nous ont maintenu, cette année, les mêmes subventions que par le passé. Nous leur en exprimons ici notre bien sincère gratitude.

La situation  
financière (1).

Les souscriptions diverses que nous avons encaissées ont, par contre, été moins élevées qu'en 1900, et surtout qu'en 1899 (2). Tout en remerciant les adhérents qui nous restent fidèles, il nous faut constater ici le même mouvement de diminution que dans les autres Œuvres. La cause en est bien connue : c'est une cause générale qui produit partout son effet. Cet effet n'en est pas moins fâcheux et bien préoccupant. Pour faire du bien, il faut des ressources : si les ressources diminuent, on est obligé de restreindre son action et pourtant, que d'occasions s'offrent à nous de l'étendre ! Quel bien nous sommes sollicités de faire ou tout au moins de tenter presque à chaque pas !

Mais aussi, comme nous en sommes souvent bien récompensés ! Il me serait aisé de vous citer en foule des traits touchants, des

(1) Voir pages 26 et 27.

(2) Voir la liste des souscripteurs, pages 28 et suivantes.



souvenirs dignes d'être retenus. Je dois me borner; mais je ne puis pourtant pas tout passer sous silence.

Et tout d'abord, je mentionnerai que 4 pensionnaires partis du Refuge sans pécule, laissant derrière eux à leur compte un petit passif, ont tenu, dès qu'ils sont revenus à meilleure fortune, à s'acquitter envers nous. Ils nous ont intégralement remboursés, et cependant ils savaient bien que nous n'irions pas leur rappeler leur dette!

Un autre — et ce n'est certes pas le premier — nous a envoyé une modeste, mais bien touchante souscription de 5 francs en faveur de l'OEuvre qui l'avait assisté lui-même à une heure douloureuse.

Un nommé V... qui, pendant les 25 jours passés par lui au Refuge, a encaissé une somme lui revenant dans une succession, non seulement a remboursé lui aussi toute sa dépense, mais nous a fait un petit versement.

Un dernier qui a contracté un engagement volontaire et est parti de chez nous pour le régiment a tenu à nous laisser, pour que notre Directeur en fit bénéficier ses camarades, une valise contenant 4 chemises, 5 blouses, 1 gilet et une veste. Vous me direz peut-être que, sur le point d'endosser l'uniforme, il n'avait plus besoin de vêtements civils. Je vous répondrai bien vite que notre patronné aurait pu tout au moins vendre sa défroque et se créer ainsi un fond de poche avant d'entrer au régiment. Il ne l'a pas voulu. Il a préféré s'associer à notre OEuvre et faire quelque chose pour ses frères malheureux. Qu'il soit félicité et remercié, lui comme tous ceux dont je viens de citer les modestes, mais bien méritoires bonnes actions.

En voici un autre dont l'histoire est plus intéressante encore. X..., condamné à 3 années d'emprisonnement, avait bénéficié de la libération conditionnelle. Mais il commet un nouveau vol, et une seconde condamnation, celle-là à 6 mois, vient révoquer la libération dont il jouissait.

A l'expiration de ses peines, il doit être envoyé dans un bataillon d'Afrique, mais il ne veut pas en entendre parler et il fait part à ses co-détenus de son intention de se soustraire à cette incorporation par tous les moyens possibles, même par le suicide.

M. le directeur Vitry, informé de la situation, entreprend avec le concours de l'homme de bien qu'était notre président, M. Grossard, de ramener X... à de meilleurs sentiments. Après plusieurs entrevues, X..., surpris et touché de l'intérêt qui lui est témoigné, promet enfin de se bien conduire. En conséquence, il est recommandé au commandant du bataillon d'Afrique vers lequel on le dirige. Sa conduite y est exemplaire et il mérite, au bout d'un an, la faveur de terminer son service dans un régiment de France. Peu de temps après son arrivée au corps, il demande et obtient un congé de 15 jours pour aller voir sa vieille mère à Paris, mais il n'a pas sur lui l'argent du voyage. Notre Société lui alloue la somme nécessaire : il va à Paris. Il y emploie son congé à faire des travaux de peinture qui lui rapportent 60 francs. Il ne garde pour lui que l'argent strictement indispensable en vue du retour et laisse tout le reste à sa mère. Enfin, il y a quelques jours, il trouve sur une route un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent. Il se hâte de rentrer à la caserne et de remettre sa trouvaille à l'adjudant de semaine, et, lui, l'ancien professionnel du vol, il est félicité de cet acte de probité par son colonel qui le porte à l'ordre du jour du régiment. X... a tenu sa promesse : il est sauvé. C'est maintenant un honnête homme. A qui le doit-il? A notre Société représentée par deux de ses membres, par l'un qui n'est plus mais qui survit à lui-même, grâce à ses bonnes œuvres, par le second qui est ici et que nous remercions tous de si bien comprendre et pratiquer sa mission.

Voilà, n'est-il pas vrai, Messieurs, des détails intéressants et qui montrent le bien que fait notre l'OEuvre? Certes, nous ne réussissons pas toujours aussi bien. Nous échouons même souvent. Nous le savons et ne songeons pas à le contester, mais qu'importe? Faut-il donc, pour que notre OEuvre ait son absolue raison d'être, qu'elle réussisse toujours ou, au moins, presque toujours? Non certes! Il lui suffit, pour se légitimer aux yeux de tous ceux qui réfléchissent, d'accomplir pleinement, dans chaque cas, l'effort qu'elle se propose et de réussir quelquefois. Donc, ne nous laissons pas arrêter par les déceptions et les difficultés.

Maxime du Camp, qui a écrit, sur le Patronage des Libérés, de



fort belles pages, a résumé la pensée que je viens d'exprimer en termes que j'ai bien souvent rappelés dans d'autres enceintes. Permettez-moi de les rappeler une fois de plus ici : je ne saurais vraiment mieux finir, et il est des choses qu'on ne doit pas se lasser de répéter :

« En telle matière, il faut s'attendre à des déceptions et ne s'en point émouvoir. La conséquence immédiate de la charité est d'être un bienfait pour celui qui l'exerce. Si elle atténue la pauvreté et la douleur d'autrui, elle a touché son but. Si elle ne réussit pas, elle n'en est pas moins un agrandissement moral pour celui qui a tenté l'aventure. C'est pourquoi les hommes qui se consacrent aux bonnes œuvres ignorent le découragement! »

## PROFESSIONS

Ajusteurs . . . . .	6	<i>Report</i> . . . . .	229
Appréteurs . . . . .	2	Maréchaux ferrants . . . . .	2
Artiste . . . . .	1	Marins . . . . .	17
Bouchers . . . . .	5	Marmitons . . . . .	4
Boulangers . . . . .	18	Manceuvres et journaliers . . . . .	94
Caissier . . . . .	1	Mécaniciens . . . . .	9
Chanteur ambulant . . . . .	1	Menuisiers . . . . .	2
Charpentiers . . . . .	4	Meuniers . . . . .	2
Charretiers . . . . .	4	Mouleurs . . . . .	3
Chaudronniers . . . . .	7	Orfèvre . . . . .	1
Chauffeurs . . . . .	7	Passementier . . . . .	1
Clercs . . . . .	3	Pâtisseries . . . . .	4
Cochers . . . . .	3	Paveur . . . . .	1
Coiffeurs . . . . .	7	Peintres en bâtiments . . . . .	12
Colporteurs . . . . .	2	Pêcheur . . . . .	1
Confiseurs . . . . .	2	Perceur . . . . .	1
Cordonniers . . . . .	9	Plombiers . . . . .	2
Corroyeur . . . . .	1	Polisseur . . . . .	1
Couvreurs . . . . .	9	Porcelainier . . . . .	1
Cuisiniers . . . . .	6	Potier . . . . .	1
Cultivateurs . . . . .	16	Relieur . . . . .	1
Découpeur sur métaux . . . . .	1	Riveurs . . . . .	5
Dessinateur . . . . .	1	Sabotier . . . . .	1
Domestiques et valets de chambre . . . . .	5	Sculpteur . . . . .	1
Ébénistes . . . . .	3	Scieurs de long . . . . .	2
Électriciens . . . . .	2	Selliers . . . . .	2
Employés de commerce et comptables . . . . .	33	Serruriers . . . . .	18
Ferblantiers . . . . .	5	Taillleurs d'habits . . . . .	5
Forains . . . . .	2	Tailleur de pierre . . . . .	1
Forgerons . . . . .	9	Tapissiers . . . . .	2
Garçons de café . . . . .	9	Teinturiers . . . . .	4
Garçons d'hôtel . . . . .	7	Télégraphiste . . . . .	1
Graveurs . . . . .	3	Terrassiers . . . . .	19
Horlogers . . . . .	4	Tisserand . . . . .	1
Imprimeurs . . . . .	4	Tonneliers . . . . .	6
Infirmiers . . . . .	4	Tourneurs . . . . .	3
Instituteurs . . . . .	7	Tuiliers . . . . .	2
Jardiniers . . . . .	6	Typographes . . . . .	2
Limonadier . . . . .	1	Vachers . . . . .	3
Lithographe . . . . .	1	Verriers . . . . .	2
Maçons . . . . .	4	Voyageurs de commerce et repré- sentants . . . . .	5
Marbrier . . . . .	1	Sans profession . . . . .	15
Marchands . . . . .	3		
<i>A reporter</i> . . . . .	229	<i>TOTAL</i> . . . . .	489



## SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

### COMPTE RENDU DE

RECETTES		
En caisse au 31 octobre 1900.....F.	1,590 45	
En dépôt chez les banquiers.....	1,327 70	
		2,918 15
SUBVENTIONS :		
Mandat du Ministre de l'Intérieur (1901).....	2,000 »	
— — — (surveillance).....	33 »	
— du Conseil général (1901).....	1,000 »	
— du Conseil municipal (1901).....	1,000 »	
		4,033 »
SOUSCRIPTIONS diverses suivant état.....		3,514 »
INTÉRÊTS sur rente 3 0/0.....	959 »	
— sur fonds déposés.....	10 40	
		969 40
RECETTES SUIVANT ÉTAT DU DIRECTEUR :		
Travail du dehors.....	135 70	
Produits de l'industrie.....	3,086 60	
Versements faits par les hommes.....	1,701 60	
Avoir des entrants.....	94 15	
Liquidation des comptes.....	75 85	
Produits divers.....		
		5,093 90
		16,528 45

## DES PRISONNIERS LIBÉRÉS

### L'EXERCICE 1900-1901

DÉPENSES		
DÉPENSES SUIVANT ÉTAT DU DIRECTEUR :		
Nourriture.....F.	2,160 85	
Habillement.....	325 30	
Blanchissage, savon, désinfection.....	174 20	
Éclairage, chauffage, cuisson des aliments.....	238 15	
Achat de lingerie, mobilier, matériel.....	143 75	
Entretien de lingerie, mobilier, matériel et des bâtiments.....	296 35	
Frais généraux et de bureau.....	112 65	
Appointements.....	3,237 30	
Avoir remboursé aux partants, rapatriement et secours.....	2,716 10	
Avances en argent, timbres, prêts aux hommes.....	425 70	
Dépenses pour l'industrie.....	2,227 35	
Contributions.....	200 55	
Gratifications et frais divers.....	642 35	
		12,900 60
Souscription au Comité de Blaye.....	50 »	
Versé à M. Rödel, montant de sa note.....	25 55	
Commission d'encaissement.....	109 60	
		185 15
Versement à la Caisse d'épargne.....		1,000 »
En caisse ce jour.....	1,745 60	
En dépôt chez les banquiers.....	697 10	
		2,442 70
		16,528 45



LISTE GÉNÉRALE  
DES  
DONATEURS-SOUSCRIPTEURS

25<sup>e</sup> exercice 1900-1901

Allocation du Ministre de l'Intérieur..... (1901) .F.	2,000	»
— — — (surveillance) ...	33	»
— du Conseil général..... (1901) ...	1,000	»
— du Conseil municipal..... (1901) ...	1,000	»
	F. 4,033	»

M <sup>gr</sup> l'Archevêque de Bordeaux	25
Ancien pensionnaire.....	5
MM. Audinet et Buhan.....	10
E. Balay.....	10
André Ballande.....	200
Baour et C <sup>ie</sup> .....	25
M. et M <sup>me</sup> Barillier.....	10
Bermond frères.....	20
Baysseance, anc. maire	10
M. de Bethmann.....	10
H. de Boissac.....	10
P. Bonifas.....	5
Th. Bosc.....	20
M <sup>lle</sup> Elisabeth Bosc.....	20
MM. J. Bouchard.....	20
E. Brandenburg.....	100
H. Brown.....	20
G. de Buhan.....	20
Cahen frères.....	10
J. Calvé, prés. à la Cour.	25
Calvet frères.....	20
J. Calvet et C <sup>ie</sup> .....	100
L. Cart.....	20
Abbé Castaing, curé de N.-D.	25
M <sup>me</sup> M. Cayrou.....	20
M. Ch. Cazalet.....	5

A reporter.....F. 765

<i>Report</i> .....F.	765
MM. B. Cazalet.....	5
Hermann Cruse.....	100
Chalès.....	5
M <sup>me</sup> J. Cinto.....	20
Cousteau frères.....	50
H. Couve.....	15
M <sup>me</sup> J.-B. Couve.....	5
M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> Cruse.....	100
M. Ch. Couve.....	10
M <sup>me</sup> Ed. Cruse.....	100
MM. Henri Cruse.....	20
F. Cruse.....	20
Cathala, notaire.....	10
Cunliffe, Dobson et C <sup>ie</sup> ..	25
De Dadelzen.....	10
Degraaf, Sayé, Bégulé ..	10
MM. Demay.....	10
M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> Delmas.....	5
Demons, docteur-méd..	20
Descas fils.....	10
Desclaux de Lacoste ..	5
Ducasse, d'Angoulême .	5
Paul Dupuy.....	10
Durand et Videau.....	20
Eschenauer et C <sup>o</sup> .....	20

A reporter.....F. 1,375

<i>Report</i> .....F.	1,375
MM. J. Fau.....	20
M <sup>me</sup> H. Faure.....	20
M. E. Faugère.....	20
M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> André Ferrière.....	10
MM. H. Ferrière.....	5
Flouch frères.....	10
de Fortage.....	5
Fosse et C <sup>ie</sup> .....	100
Fulchi.....	10
C. Gaden.....	40
E. Galtié.....	50
J. Garric.....	20
L. Garros.....	10
H. Garros.....	10
<i>La Gironde</i> .....	10
M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> Glotin.....	10
MM. Gomez-Vaez.....	10
M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> Gouzil neveu.....	50
David Gradis.....	20
A. Guérin.....	10
Larcher père et fils j <sup>ne</sup> ..	20
M <sup>me</sup> W. Guestier.....	10
MM. Barton et Guestier.....	50
Hanappier et C <sup>ie</sup> .....	20
A. Jay.....	20
Nath. Johnston.....	50
J. Jonca.....	10
G. Johns.....	20
Labadie et C <sup>ie</sup> .....	50
Lafargue et C <sup>ie</sup> .....	50
M <sup>me</sup> H. Lagrave.....	50
M <sup>lle</sup> Laine d'Auberive.....	20
MM. Armand Lalande et C <sup>ie</sup> ..	25
A. Lançon.....	20
Lefranc.....	5
Lachapelle.....	5
Laparra.....	5
Larronde frères.....	10
Lasserre.....	10
Anselme Léon.....	15
Anselme Léon.....	15
A. Léon.....	5
De Lestapis.....	10
Livran, notaire.....	10

A reporter.....F. 2,320

<i>Report</i> .....F.	2,320
M <sup>me</sup> Lopès-Dubec.....	20
MM. Louit frères.....	20
Lesca, anc. cons. gén. .	20
Comte de Lur-Saluces.....	50
M <sup>me</sup> A. de Luze.....	50
MM. Ch.-A. de Luze.....	50
A. de Luze et fils.....	50
M <sup>me</sup> Maletta.....	10
MM. Marcillaud de Bussac... ..	20
Marie Brizard et Roger .	10
Manès.....	10
Magne.....	10
Marin.....	2
Marin.....	2
Maurel frères.....	50
Maurel et Prom.....	25
Aug. Meller.....	30
Paul Mestrezat.....	100
M. le Maire de Bordeaux.....	10
Montméja.....	10
Mortier, Lacoste et Ba-	
guenard.....	10
Molinié.....	5
Molinié.....	5
Paris et Damas.....	25
Payraud et C <sup>ie</sup> .....	5
Vicomte P. de Pelleport-Burète	10
MM. Matéo Petit.....	10
M. Peyrelongue.....	10
Honoré Picon.....	25
L. Preller.....	20
J. Prom.....	10
M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> J. Prom.....	10
MM. H. Peyrelongue.....	5
Casimir Le Quellec ....	100
De Rancourt.....	10
J. Renous.....	5
Rodberg.....	10
H. Rödel.....	15
Rödel et fils frères.....	25
Rodrigues fils.....	5
Comtesse de Richemont	5
M <sup>me</sup> Riettmann.....	5
M <sup>me</sup> Salles.....	5

A reporter.....F. 3,204



<i>Report</i> .....F.	3,204
MM. F. Samazeuilh et fils...	50
Schröder, Schyler et C <sup>ie</sup>	25
Segrestau.....	10
Société suisse de bienfaisance.	30
M <sup>me</sup> V <sup>e</sup> A. Sorbé.....	20
MM. Octave Sorbé.....	5
M <sup>me</sup> Surget.....	5
MM. Samuel Mathieu.....	10
Soubies.....	5
<i>A reporter</i> .....F.	3,364

<i>Report</i> .....F.	3,364
MM. Soula, Trincaud-Latour.	10
Tastet et Lawton.....	50
Teindas.....	20
H. Tournon.....	20
Touton et Crous.....	5
M <sup>me</sup> Ch. Vieillard.....	10
MM. Tampier.....	10
Vaucher.....	20
Nelson-Vène.....	5
<i>Total</i> .....F.	<u>3,514</u>